

## Protocole sanitaire d'ouverture de la piscine municipale de Seyne. Juin 2020

Piscine municipale de Seyne  
Les Auches  
04140 SEYNE  
04 92 35 00 87  
Contact mairie  
mairie@seynelesalpes.fr  
04 92 35 00 42

La réouverture de la piscine est une opportunité pour les habitants de la commune et les touristes. L'ouverture se réalisera dans le respect des normes de désinfection appropriées. Afin de respecter les recommandations ministérielles, de lutte contre le coronavirus, nous sommes dans l'obligation de limiter les regroupements dans tous les locaux de la piscine. Le risque de transmission hydrique du virus de la covid 19 est minoré du fait d'une eau chlorée aux propriétés désinfectantes et ne présente pas de risque de contamination avérée (source SF2H- société française d'hygiène hospitalière)

- L'accueil
- L'accès aux vestiaires
- Les douches
- L'accès au bassin
- La sortie

Horaires d'ouverture pour la période d'été (4/7 au 31/8/2020)

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
10/ 11h30	Accueil groupe	Accueil groupe	Accueil groupe	Accueil groupe	Accueil groupe	Fermé	Fermé
14h30/ 16 h30	Public maxi 40 pers	Public maxi 40 pers	Public maxi 40 pers	Public maxi 40 pers	Public maxi 40 pers	Public maxi 40 pers	Entre le 19/07 et le 16/08
16h30/ 17 h	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Horaires 15h30/ 18 h
17 h/ 19 h	Public maxi 40 pers	Public maxi 40 pers	Public maxi 40 pers	Public maxi 40 pers	Public maxi 40 pers	Public maxi 40 pers	

Mercredi 1/7 : Avant-première d'ouverture au public : de 14h30 à 16h30 et 17h à 19 h  
Vendredi 3/7 : Avant-première d'ouverture aux groupes : de 10h à 11h30

## **L'accueil**

Des affichettes sur la porte d'entrée vous précisent les gestes barrières.

Lors de l'arrivée, attente des usagers à l'extérieur dans le respect des règles de distanciation, (1 mètre entre chaque client) c'est-à-dire une seule personne autorisée à la caisse.

Chaque client devra utiliser le gel hydro alcoolique mis à sa disposition.

Paiement de l'accès auprès de l'agent d'accueil (barrière plexiglas)

Accès au couloir, déchaussage et lavage des mains au gel hydro alcoolique mis à disposition avant l'accès aux vestiaires.

Les utilisateurs accéderont aux vestiaires par tranche de 8 personnes (8 vestiaires) + 1 vestiaire plus grand réservé aux membres d'une même famille.

## **L'accès aux vestiaires**

Avant d'entrer dans les vestiaires, chaque client devra utiliser le gel hydro alcoolique mis à sa disposition. Un casier fermé à clé est à disposition de chaque usager pour ses affaires personnelles.

## **Les douches :**

La douche savonnée est obligatoire avant l'accès au bassin.  
Afin de permettre le respect de la distanciation, 1 douche sur 2 a été condamnée.

## **L'accès au bassin :**

L'utilisateur accède au bassin sous la responsabilité du maître-nageur qui fera respecter les règles de distanciation définies dans le guide des recommandations pour les piscines.

Il est préconisé de diminuer la fréquentation maximale instantanée (FMI) à une personne pour 4 m<sup>2</sup> soit 40 personnes pour la piscine de Seyne.

La même règle d'une personne pour 4 m<sup>2</sup> sera respectée pour la pelouse.

Les regroupements en bords de bassin sont soumis aux règles de distanciation sociale.

(les places autorisées seront identifiées sur les bancs).

Dans le cadre d'une situation d'urgence, les règles du P.O.S.S. s'appliqueront avec l'obligation du port du masque lorsque la distanciation sociale ne pourra pas être respectée.

### La sortie :

À la fin de la séance, le maître-nageur organise le cheminement de sortie en respectant le nombre d'usager par tranche de 8 personnes (8 vestiaires) + 1 vestiaire plus grand réservé aux membres d'une même famille.

L'agent affecté au ménage effectue la désinfection des vestiaires et des casiers au fur et à mesure de la sortie des usagers par tranche de 8 jusqu'à ce que la totalité des clients soit sorti.

L'accueil du nouveau créneau horaire peut être réalisé (cf accueil).

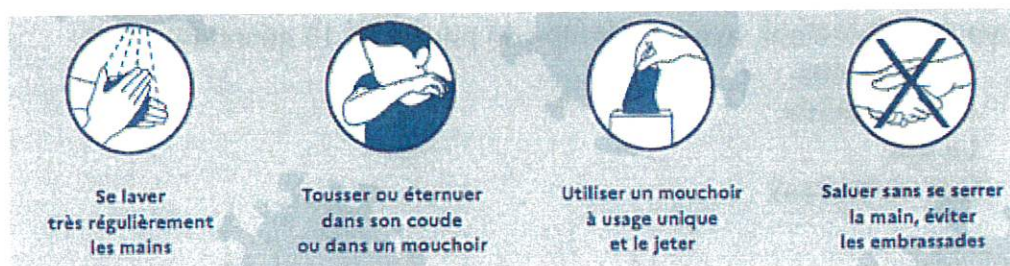
## Plan de Bionettoyage (nettoyage et de désinfection) – Piscine municipale de Seyne – Covid-19 :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Le port d'un masque chirurgical est obligatoire dans toutes les situations.

Il faut appliquer les gestes barrières.

Il faut respecter la distanciation physique.



### 1- Les Equipements Individuels de Protection :

- Gants pour le nettoyage.
- Masques à raison d'un toutes les 4 heures.

## **2 - Les produits :**

### **Au cours de la journée :**

**Un virucide multi-surface norme EN 14476 (Occtlab method) pour :**

- Les sanitaires
- Les bancs
- Les surfaces

**Des lingettes désinfectantes norme EN 14476 (prodene SR70) pour :**

- La désinfection des objets/jeux
- Les points de contact (poignées de porte, casiers, interrupteurs, robinets...)

*>Les lingettes sont un désastre pour l'environnement et coûtent excessivement cher, elles seront utilisées au cours de la journée quand le temps de nettoyage est réduit, en revanche le soir on privilégiera une lavette et le produit virucide pour accomplir ces tâches-là.*

**Du gel douche est à disposition :** veiller à leur approvisionnement permanent.

- Gel hydroalcoolique (en flacon pompe de 500ml) à disposition.
- Gel hydroalcoolique (en support mural) à disposition.

### **Nettoyage approfondi le soir :**

Un virucide, multi-surface norme EN 14476 (Occtlab method) qui est un nettoyant/désinfectant, ayant un temps de pause de 15 secondes pour :

- Les surfaces.
- Les sanitaires.
- Le sol.
- Les objets/jeux

### **Les poubelles :**

Elles doivent être équipées de sacs à ordures ménagères, vidées et lavées chaque soir.

## **3- Les outils d'entretien :**

### **L'entretien des sols :**

- Les sols seront nettoyés et désinfectés tous les soirs avec un produit virucide (bravo Higienizante EN 14476).

**Le stockage :**

- Les produits en recharge resteront stockés sous clé, géré par l'agent en poste.

**Fréquence d'entretien :**

Aération (porte ouverte avec l'accès terrasse)	Durant toute la journée.
Désinfection des sanitaires/ poignées de porte/casiers/vestiaires	Tout au long de la journée A la pause méridienne A la fermeture le soir
Désinfection des sols	Tous les soirs
Nettoyage des poubelles	Tous les soirs

